



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2010 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

**Option : Gestion des ressources humaines dans les
organisations**

Le dossier documentaire comporte 10 pages

**Matériel autorisé pour l'épreuve :
calculatrice simple à 4 opérations**

IMPORTANT

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 A partir du document n° 1 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les problématiques liées à la gestion de l'eau. **(2 points)**

Document n° 1 : Planète vivante 17/03/2009 : L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains *Page 1*
Site internet : www.planetevivante.com

Question n° 2 Après avoir défini ce qu'est la formation par alternance et son intérêt, vous indiquerez si la crise économique a eu un impact sur les recrutements en alternance. **(2 points)**

Document n° 2 : 2010, année de l'alternance ? *Page 2*
Site internet : www.lexpress.fr - Article de Sandrine CHESNEL
- Publié le 14 janvier 2010

Question n° 3 Quel est le rôle du contrat d'accueil et d'intégration ? **(2 points)**

Document n° 3 : *Page 3*
- Site internet de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : www.ofii.fr - « Le contrat d'accueil et d'intégration » (Extraits)
- Articles L311-9 et R311-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Extraits)

PARTIE 2 : Questions pour l'option « gestion des ressources humaines dans les organisations »

Question n° 4 Vous préciserez l'utilité, tant pour l'employeur que pour le postulant, de chacune des rubriques suivantes dans une fiche de poste : **(2 points)**

- domaine fonctionnel
- emploi-type
- activités principales
- compétences recherchées
- durée attendue sur le poste

Vous trouverez ci-joint, à titre d'exemple, une fiche de poste du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales (document n°4).

Document n° 4 : Exemple de fiche de poste du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales *Page 4*

Question n° 5 Vous expliquerez d'une part, pour quelles raisons un salarié peut avoir besoin d'une formation et d'autre part, quels sont les freins au recours au congé individuel de formation (CIF). (3 points)

Document n° 5 : La formation des salariés : principes généraux Pages 5 et 6
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr> – 2/03/2010

Question n° 6 Au regard de l'entretien entre Marie Lebeau et Aurélie Dupont, vous comparerez les conditions de travail des salariés du Service d'Aide à Domicile de Beaulieu et celles décrites dans la fiche d'activité professionnelle d'aide à domicile. (3 points)

Document n° 6 : Service d'aide à domicile de Beaulieu Pages 7 et 8

Question n° 7 7 a) Quelles observations pouvez-vous formuler à la lecture du bilan social de la mairie de X en matière de recrutement et de départs ? (1 point)

7 b) Calculez, pour 2007 et 2008, les taux d'entrée, de sortie, de rotation et de remplacement* du personnel de la mairie de X, et présentez-les dans un tableau. Commentez les résultats obtenus. (2 points)

Document n° 7 : Extrait du bilan social de la mairie de X Page 9
**Taux de remplacement = entrées / sorties X 100*

Question n° 8 Après avoir défini la mobilité professionnelle d'une part et la mobilité géographique d'autre part, vous ferez la synthèse des avantages et des inconvénients de chacune, pour l'employeur et le salarié. (3 points)

Document n° 8 : Conclusion du rapport de synthèse « La mobilité professionnelle des adultes – les changements de métier », PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientalion) - Décembre 2007 Page 10

Planète Vivante 17/03/2009 :

L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains

Le 5e Forum mondial de l'eau à Istanbul a mis en garde, lors de son ouverture, lundi 16 mars, contre des pratiques « inconséquentes » :

- Il faut stopper les comportements déraisonnables ;
- Mettre en place un partage équitable des ressources face aux pressions climatiques et démographiques ;
- Mettre en place une lutte contre la sécheresse, lutte qui passe forcément par celle face au changement climatique ;
- Résoudre le problème eau/santé car 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des sanitaires, ce qui favorise la propagation des maladies.

En effet, le rapport sur l'eau des Nations Unies, qui doit être présenté au Forum mondial de l'eau, à Istanbul, réaffirme le lien entre pauvreté et problème d'accès à l'eau qui est au cœur du problème et particulièrement conditionné par le changement climatique également.

Les questions se posent à tous les niveaux, du local au global : quels vont être les impacts du changement climatique et de la crise économique ? Est-ce qu'une meilleure gestion de l'eau pourrait contribuer à réduire la faim et la pauvreté et comment ? Pourra-t-on éviter les conflits éventuels liés à l'eau par l'intermédiaire d'une coopération transfrontalière durable ?

Cette dernière question est particulièrement inquiétante. Tout pays a besoin d'eau pour son agriculture, pour nourrir sa population et pour lui offrir des conditions sanitaires dignes de ce nom. Or, non seulement une pénurie d'eau est annoncée en raison de la forte croissance démographique prévue (de plus de 6 milliards d'habitants actuellement à environ 9 milliards d'ici 2050) mais il est également à craindre que, du fait de l'enjeu économique qu'elle représente, la répartition de cette eau engendre des conflits transfrontaliers importants et des révoltes intra-urbaines.

Il existe déjà, à l'heure actuelle, des tensions pour le partage de l'eau, en Afrique, mais aussi en Amérique centrale, au Canada et dans l'Ouest des Etats-Unis.



TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Formation

2010, année de l'alternance ?

Par Sandrine Chesnel, publié le 14/01/2010 à 14:44 - mis à jour le 14/01/2010 à 14:45

La crise économique, en faisant grimper les chiffres du chômage en 2009, a-t-elle eu un effet sur le recrutement des jeunes désirant suivre une formation en alternance ? Premier bilan, alors que se tient, ce week-end à Paris, le Salon de l'apprentissage et de l'alternance.

"Avant les grandes vacances, nous étions un peu inquiets pour les jeunes qui souhaitent se former en alternance à partir de la rentrée 2009", se souvient Jean-Paul Soubeyrand, directeur de l'école d'ingénieurs ISEP et responsable du groupe "apprentissage" à la Conférence des grandes écoles. "Dans les grandes écoles, notamment dans les écoles d'ingénieurs, nous avons moins d'offres que l'année dernière. Finalement, en octobre lors de notre dernier bilan, nous avons été rassurés. Nous devrions finir l'année 2009 avec le même nombre d'élèves qu'en 2008."

Pour ce type d'école, la crise n'aurait donc pas eu d'autre effet que celui de retarder la signature des contrats. Alléurs, dans les autres établissements qui proposent ce mode de formation, le bilan de 2009 devrait, là aussi, être meilleur que prévu, même si les contrats de professionnalisation s'en sortiront sans doute moins bien que les contrats d'apprentissage - sans doute pénalisés par la réforme en cours de leur financement.

Baisse dans l'industrie et la communication

Les secteurs de l'industrie en général, et de l'automobile en particulier, ont beaucoup moins recruté en alternance cette année, confirme Xavier Terrien, du centre de formation d'apprentis Interuniversitaire Région Centre : "La rentrée n'a pas été bonne pour les jeunes qui souhaitent se placer dans le secteur de l'industrie, mais on s'y attendait." Parmi les secteurs également touchés par la baisse de l'alternance, on trouve la communication (médias, industries graphiques, etc.) : "C'est assez logique, le budget communication est le premier qui est réduit quand les entreprises ont besoin de faire des économies", souligne Daniel Petit, responsable du développement de l'apprentissage au conseil régional d'Ile-de-France. "Les fonctions commerciales au sens large ont aussi souffert", indique Xavier Terrien. Les petites entreprises artisanales, et notamment celles de la restauration, ont elles aussi moins recruté cette année.

Droit et gestion : des domaines porteurs

De leur côté, la banque et l'assurance sont deux secteurs qui ont accueilli de nombreux apprentis. Mais ce sont dans les fonctions de gestion et les ressources humaines, qui recherchent plus particulièrement des jeunes préparant des diplômes du supérieur - du bac + 2 au bac + 5 -, que l'accroissement des contrats en alternance a été particulièrement important. "En 2009, nos effectifs ont augmenté de 50 % dans les formations juridiques", remarque Josiane Fournet-Tatin, du CFA Sup2000. "Nous avons eu une bonne surprise dans les filières du droit et de la gestion", ajoute Xavier Terrien. Des domaines qui, en 2010, devraient rester encore très ouverts aux candidats à l'alternance.

EXTRAITS DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION**Engagements de l'Etat**

L'Etat assure l'ensemble des prestations suivantes :

- une réunion d'accueil collectif ;
- un entretien individuel permettant notamment d'apprécier le niveau de connaissance en français du signataire du contrat ;
- une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux et les grands principes et valeurs de la République, ainsi que les institutions de la France ;
- une session d'information sur la vie en France qui a pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics ;
- si nécessaire une formation linguistique.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.
Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, dans la limite d'une année supplémentaire, pour terminer ou engager une formation prescrite.

La France, un pays d'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

La France, un pays laïc

En France, la religion relève du domaine privé.

Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'Etat respecte toutes les croyances et la liberté de culte.

L'Etat est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

(...)

EXTRAITS DU CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**Article L311-9**

Modifié par Décret n°2009-331 du 25 mars 2009 – art. 5 (V)

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française.

A cette fin, il conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. L'étranger pour lequel l'évaluation du niveau de connaissance de la langue prévue à l'article L. 411-8 et au deuxième alinéa de l'article L. 211-2-1 n'a pas établi le besoin d'une formation est réputé ne pas avoir besoin d'une formation linguistique. La formation civique comporte une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité. La formation linguistique est sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu par l'Etat. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles. Toutes ces formations et prestations sont dispensées gratuitement et financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou par l'établissement public appelé à lui succéder. Lorsque l'étranger est âgé de seize à dix-huit ans, le contrat d'accueil et d'intégration doit être cosigné par son représentant légal régulièrement admis au séjour en France.

Article R311-20

Modifié par Décret n°2009-477 du 27 avril 2009 – art. 5

Le contrat d'accueil et d'intégration est établi par l'Office français de l'immigration et de l'intégration et signé par le préfet qui a accordé le titre de séjour (...)

Intitulé du poste
Gestionnaire au pôle concours

Catégorie statutaire/Corps
 C / adjoint administratif

Domaine(s) fonctionnel(s)
 Ressources humaines

Emploi(s) –type
 Gestionnaire ressources humaines

Coder(s) fiche de l'emploi-type
 HG080A

Localisation administrative et géographique / Affectation
 Direction des ressources humaines (DRH) - Sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) - Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle (BRPP) - ZI, cours des Petites Ecuries - 77185 LOGNES CEDEX

Vos activités principales

Vous contribuerez à la mise en œuvre de la politique de recrutement du ministère en assurant l'organisation de concours externes et internes et d'examens professionnels, sous la double responsabilité des jurys et de l'administration, au sein du pôle comprenant 14 agents.

- Vous avez en charge l'ensemble des opérations réglementaires et logistiques nécessaires au bon déroulement d'un concours, notamment : diffusion des informations relatives au concours, gestion des inscriptions des candidats sur un logiciel dédié GEREM (formation assurée en interne), secrétariat des réunions de jurys, convocation des candidats, suivi de la conception et de la reprogrammation des sujets de concours en toute confidentialité, organisation des épreuves écrites et orales et publicité des résultats.
- Sous la responsabilité du chef de pôle, vous veillez au strict respect de la réglementation en matière de concours.
- D'une manière générale, vous êtes, au titre des concours dont vous avez la charge, le référent du bureau vis-à-vis des bureaux de gestion de la sous-direction des personnels et du jury.
- Vous pouvez également participer à des actions de communication et à certaines manifestations en matière de recrutement (salon de l'emploi,...).

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

Logiciels de bureautique (WORD, EXCEL,...); logiciel de gestion des concours (GEREM), ICASSO, Intranet et Internet.
 16 jours ARTT.
 Disponibilité lors des épreuves écrites et orales.

Vos compétences principales mises en œuvre

Compétences techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Avoir des compétences en informatique -bureautique / niveau maîtrise - requis	Savoir travailler en équipe / niveau pratique - requis	Avoir le sens des relations humaines / niveau pratique - requis
Connaitre l'environnement professionnel / niveau pratique - requis	Savoir s'organiser / niveau maîtrise - requis	Savoir communiquer / niveau pratique - requis
	Savoir rédiger / niveau pratique - requis	Savoir s'adapter / niveau maîtrise - requis
	Savoir appliquer la réglementation / niveau initié - requis	Savoir accueillir / niveau maîtrise - requis

Autre :

Durée attendue sur le poste : 3 ans minimum

Votre environnement professionnel

- **Activités du service**

La sous-direction comprend trois bureaux :

- Le bureau du recrutement et de la promotion professionnelle (BRPP), qui organise les concours et examens professionnels administratifs et techniques et veille à la mise en œuvre des préparations à ces concours et examens pour l'ensemble des agents relevant du périmètre du secrétariat général. Il accompagne et évalue la réforme des épreuves des concours.
- Le bureau des formations (BF), qui conçoit la politique de formation des personnels. Il est centre de formation des personnels d'administration centrale, pour les hauts fonctionnaires et les agents de catégorie A. Il pilote l'organisation de formation d'envergure nationale mises en œuvre localement par les délégations régionales.
- Le bureau des ressources, de l'information et de l'accueil (BRIA) qui met à disposition des services les ressources indispensables à la réalisation des objectifs de la sous-direction. Il gère notamment la logistique des formations et des préparations aux concours.

- **Composition et effectifs du service**

Composé de 2 sections et d'un pôle, le bureau du recrutement et de la promotion professionnelle, compte 25 agents.

- **Liaisons hiérarchiques**
- L'adjoint au chef de pôle (CAT.A)
 - Le chef de pôle (CAT.A)
 - L'adjoint au chef de bureau (CAT.A)
 - Le chef de bureau (Administrateur civil)

- **Liaisons fonctionnelles**

Les autres sections du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle.
 Les autres bureaux de la SRDF.
 Le bureau des personnels administratifs (BPA) et des personnels techniques et spécialisés (PATS) à la sous-direction des personnels (SDP).
 Les bureaux des ressources humaines des préfectures et des Secrétariats Généraux pour l'Administration de la Police (SGAP).
 Les membres de jury.
 Les autres départements ministériels (dans le cadre des concours mutualisés).

Vos perspectives

Les compétences acquises vous permettront d'évoluer vers des postes de plus grande responsabilité dans le domaine des ressources humaines.

Qui contacter ?

La chef du BRPP : XXXXX
 La chef de pôle : XXXXX
 La référente RH SDRF : XXXXXX

Date de mise à jour de la fiche de poste (jj/mm/aaaa) : 08/09/2009

Adresse Intranet du référentiel des emplois-type et des compétences : http://dih.intérieur.adcr.gouv.fr/dir/PortailDeux/GspecIndex_Gpec.php

La formation des salariés : principes généraux

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/la-formation-des-salaries,1068.html>

Synthèse

Quelles que soient la forme et la durée de son contrat de travail, le salarié peut se former en tout ou partie pendant le temps de travail. Le statut du salarié pendant la formation - c'est-à-dire sa rémunération, sa protection sociale, ses obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge des coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel il se trouve : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), validation des acquis de l'expérience (VAE), périodes de professionnalisation, etc

(...)

Quels sont les différents modes d'accès à la formation du salarié ?

Le plan de formation de l'entreprise

L'employeur peut planifier, après consultation des représentants du personnel, un certain nombre de formations dans l'année ou sur une période plus longue. Dans ce cadre, il est libre de décider :

- d'envoyer ou non un salarié en formation ;
- d'interrompre la formation et de rappeler le salarié à son poste de travail. Il lui incombe également de financer la formation et de maintenir la rémunération et la protection sociale du salarié en stage.

Le congé individuel de formation (CIF)

L'initiative de suivre une formation appartient ici au salarié qui remplit certaines conditions. Il choisit la formation qui lui convient. À son terme, le salarié retrouve son poste de travail ou l'équivalent.

Il existe d'autres congés avec des objectifs de formation plus spécifiques tels le congé de formation économique, sociale et syndicale, le congé de formation des membres du comité d'entreprise, le congé de bilan de compétences ou encore le congé pour validation des acquis de l'expérience.

Le droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation est un droit reconnu aux salariés disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise : ils en ont donc l'initiative, même si, sauf en cas de rupture du contrat de travail, sa mise en œuvre requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. Les salariés en CDD peuvent également accéder à ce droit, dans des conditions spécifiques. Les apprentis, ainsi que les salariés en contrats de professionnalisation, ne sont pas concernés, une formation leur étant déjà dispensée dans le cadre de leur contrat.

Les périodes de professionnalisation

Les périodes de professionnalisation ont pour objet de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi de salariés en contrat à durée indéterminée (ou en CDI ou CDD dans le cadre d'un contrat unique d'insertion) rencontrant des difficultés particulières. Six catégories de bénéficiaires potentiels sont visées :

- les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et des organisations ;

- les salariés qui comptent vingt ans d'activité professionnelle ou âgés d'au-moins 45 ans et qui disposent d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie ;
- les salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise ;
- les femmes qui reprennent une activité professionnelle après un congé de maternité ou les personnes dans la même situation après un congé parental ;
- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 5213-13 du Code du travail, notamment les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH*.
- les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (disposition en vigueur depuis le 1er janvier 2010).

La période de professionnalisation peut se dérouler pour tout ou partie en dehors du temps de travail.

L'employeur est-il obligé de former les salariés ?

L'employeur est dans l'obligation d'organiser la formation de ses salariés dans les cas suivants :

- tout au long de l'exécution des contrats de travail, l'employeur a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille également au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. En cas de suppression d'emploi : l'obligation de reclassement des salariés concernés s'accompagne de celle visant à assurer leur adaptation au nouvel emploi, notamment par une formation adéquate et suffisante ; (...)
- à la suite de l'embauche d'un jeune en contrat d'insertion en alternance. L'organisation de la formation s'impose à l'employeur, qui est tenu de laisser le jeune suivre les actions de formation prévues ;
- lorsqu'un accord ou la convention collective applicable à l'entreprise prévoit des périodes de formation obligatoires (après une mutation, un congé de longue durée...) ;
- si le contrat de travail d'un salarié contient l'engagement de l'employeur de le former.

Dans ces hypothèses, l'obligation de l'employeur a pour corollaire le devoir du salarié de suivre la formation. (...)

* CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Service d'aide à domicile de Beaulieu

Description du Service d'aide à domicile de Beaulieu:

Le service d'aide à domicile (SAD) de Beaulieu apporte une aide matérielle et psychologique à domicile à environ 450 personnes. Il permet d'éviter les séjours en milieu hospitalier et de créer un climat de sécurité et de solidarité autour des personnes concernées.

Le SAD propose à toute personne retraitée ou handicapée, vivant seule ou avec son conjoint :

- un service d'aide à domicile (entretien du logement, préparation des repas, repassage, courses, aide à la toilette) ;
- le portage des repas, qui sont livrés tous les jours entre 8h et 12h
- un service de « petit dépannage » (les ouvriers s'occupent de l'entretien du jardin et des menues réparations dans la maison : carreau cassé, serrure à changer,...).

Cette structure compte une responsable, Marie Lebeau, deux adjoints, cinq agents administratifs, cinquante-cinq aides à domicile, deux ouvriers pour le petit dépannage et deux employés pour la distribution des repas.

Entretien entre Aurélie Dupont et Marie Lebeau :

Aurélie Dupont, aide à domicile, a sollicité un entretien auprès de Marie Lebeau. Cette structure n'a pas mis en place d'organe représentatif du personnel, aussi Aurélie Dupont s'exprime-t-elle au nom de l'ensemble de ses collègues, qui l'ont mandatée.

MARIE LEBEAU (ML). - Bonjour, Sylvie, entrez, je vous en prie, asseyez-vous.

AURELIE DUPONT (AD). - Bonjour, Madame Lebeau.

ML. - Vous vouliez me rencontrer rapidement. De quoi s'agit-il ?

AD. - Vous savez que cela fait maintenant onze ans que je travaille au SAD. Je me permets donc de venir vous trouver pour vous faire part de quelques inquiétudes au sujet de notre travail. Je parle au nom de l'ensemble de mes collègues, qui me l'ont demandé.

ML - Je pense avoir toujours été à votre écoute, faites-moi part de vos préoccupations !

AD - C'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup d'accidents du travail cette année, mais plusieurs aides à domicile souhaiteraient que les gants soient changés plus souvent. Vous savez, on a vite fait de se couper, et les gants usés ne protègent pas. On voudrait aussi que le SAD nous fournisse des blouses, parce qu'on se tache souvent et qu'on a beaucoup de difficultés à faire partir ces marques. Et puis, les aides à domicile remarquent que les produits employés sont de plus en plus dangereux.

ML - Tout cela me semble fondé ... Nous examinerons ces demandes lors du prochain conseil d'administration. En principe, il ne devrait pas y avoir d'opposition. C'est tout?

AD - Non, plusieurs personnes pensent que le planning pourrait être amélioré, surtout en ce qui concerne la distance à parcourir entre deux domiciles. Elles trouvent qu'il y a trop de route pour aller de l'un à l'autre, cela leur fait perdre trop de temps. Et puis, comme nous sommes toutes à temps partiel et que nous travaillons matin et après-midi, est-il possible de nous dégager une demi-journée de liberté par semaine?

ML - En ce qui concerne les plannings, vous savez que nous faisons le maximum pour vous réduire les temps de trajet. .. Généralement, vous effectuez moins de quatre kilomètres pour vous rendre du domicile d'un usager à un autre. Dès que de nouveaux dossiers se présentent, nous essayons de revoir l'organisation. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible. En ce qui concerne vos demi-journées de liberté, cela sera quasi impossible, car les personnes dépendantes nécessitent une présence en fin de matinée ou en début d'après-midi, et rarement à un autre moment. Pour l'instant, nous avons réussi à vous préserver le samedi et le dimanche. Vous savez que, dans l'avenir, cela sera de plus en plus difficile. Je vais cependant consulter l'emploi du temps des aides à domicile qui en feront la demande, vous pouvez le leur dire...

AD - Enfin, il faut que je vous parle d'une demande de l'ensemble du personnel. Depuis plusieurs années, nous avons le moral qui baisse. Plusieurs patients sont atteints de maladies graves, type Alzheimer par exemple. D'autres veulent rester dans leur maison le plus longtemps possible, ils ont une fin de vie difficile et nous avons affaire à des situations épouvantables pour le moral. Plusieurs aides à domicile se sentent seules et perdues dans ces situations. Est-il possible de prévoir rapidement une formation à ce sujet? Sinon, certaines vont bientôt craquer, c'est sûr !

ML - Je suis tout à fait sensible à votre requête, car l'évolution de la société vous amènera de plus en plus souvent à vous confronter à ce genre de situations. Je suis d'accord pour soutenir une demande de formation devant le conseil d'administration. Sachez cependant que cette mise en place prendra quelques mois. Bien entendu, vous en serez informées le plus rapidement possible.

ROME : K1304 - K1302 C1TP-08 : 9111 INSEE : 563b

(...)

1. DEFINITION :

L'aide à domicile aide au maintien à domicile d'une personne âgée, handicapée, malade, accidentée, en perte d'autonomie, en assurant un travail matériel, moral, social ou sanitaire et les tâches liées à cette fonction à l'exclusion de tout acte relevant d'une autre profession que la sienne. (...)

2. LIEUX D'ACTIVITE :

L'activité s'exerce le plus souvent au domicile d'un ou plusieurs particuliers. Dans le cas d'un placement familial au contraire, c'est le particulier qui est hébergé au domicile de l'intervenant (personnes âgées ou patients psychiatriques).

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

- Conseiller ou aider à la vie quotidienne :
 - entretien de l'habitat et de l'environnement de la personne : ménage, vitres, vaisselle, lessive, repassage, couture, rangement, petites réparations, bricolage
 - alimentation : courses, préparation et aide à la prise des repas
 - accompagnement : aide aux sorties, à la marche, aide au lever et au coucher (le cas échéant, sous contrôle des soignants)
 - hygiène et confort corporel (toilette, tenue vestimentaire, réfection du lit, entretien du bassin, urinal)
- Soutenir la personne :
 - sur le plan moral, par une écoute attentive et une bonne communication
 - sur le plan intellectuel, par une stimulation de l'intérêt : jeux de société, lecture, chant, discussions
 - sur le plan social, par l'aide aux démarches administratives et les accompagnements divers (budget, courses, visites médicales, promenades, loisirs)
- Prévenir ou diminuer la dépendance :
 - par la définition et la mise en oeuvre d'une organisation de vie
 - par des informations et des conseils réguliers sur l'hygiène (alimentaire, corporelle, du cadre de vie, des choix de vie) et la sécurité
 - par des liaisons avec les autres intervenants (famille, médecin traitant, autres prestataires : services sociaux, infirmier, portage de repas)

4. MACHINES ET OUTILS UTILISES :

Appareils ménagers ; parfois lit médicalisé, lève-malade, sanitaires adaptés

5. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES :

Produits d'entretien, téléphone, médicaments

6. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

L'intervenant à domicile doit s'adapter à des personnes ayant des besoins spécifiques et des exigences particulières (personnes accidentées, handicapées, malades mentales, âgées) avec une demande à la fois d'aide psychique et psycho-affective.

Dans certains cas, le travail est encadré par une structure spécifique avec ses propres exigences (Conseil général, associations, prestataire, intermédiaire, mandataire).

(...)

7. DANGERS

7.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

Accidents domestiques, lumbagos, chutes, accidents de circulation

7.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Bruit des appareils électroménagers
- Plaintes de la personne aidée
- Nécessité de parler fort auprès de personnes âgées
- Travail debout avec déplacement dans le logement ou piétinement, selon les tâches
- Maintenance manuelle de mobilier ou de personne (habillage, déshabillage, aide à la toilette, accompagnement aux sanitaires)
- Gestes répétitifs (lavage, repassage)
- Travail en hauteur occasionnel

7.3. AGENTS CHIMIQUES : Produits de nettoyage

(...)

7.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Nécessité de savoir s'adapter aux habitudes des familles employeurs
- Manque de considération de la personne aidée, de sa famille ou de la structure d'encadrement
- Difficultés de communication avec la personne en souffrance
- Stress lié au risque imputé à gérer en urgence (accident de la personne aidée, fugue, malaise ou mort subite)
- Déplacements chez plusieurs employeurs dans la journée
- Amplitude horaire > 10 heures, voire 12 heures
- Travail parfois le week-end et les jours fériés
- Pression de la demande avec variabilité de l'activité en fonction des besoins (diminution du temps de travail en cas d'hospitalisation, augmentation en cas d'aggravation de la dépendance)

(...)

Extrait du bilan social de la mairie de X

Les mouvements de personnels enregistrés en 2007 et 2008 par la mairie sont les suivants :

ARRIVÉES	2007	2008
Recrutement par contrat	65	69
Recrutement direct	153	111
Recrutement par concours	77	64
Recrutement par détachement	9	26
Recrutement par mutation entre collectivités	70	82
Recrutements	374	352
Réintégration congé parental	10	9
Réintégration disponibilité	5	9
Réintégration détachement	—	1
Réintégrations	15	19
Total ARRIVÉES	389	371
DÉPARTS		
Congé de fin d'activité (CFA)	14	29
Décès	14	13
Démission	4	5
Départ par mutation entre collectivités	56	27
Fin de contrat	64	61
Fin de détachement	1	1
Radiation des cadres	1	2
Retraite	67	53
Réforme	12	30
Licenciement	2	1
Départs définitifs	235	222
Congé parental	14	13
Disponibilité	10	18
Détachement	5	1
Départs provisoires	29	32
Total DÉPARTS	264	254
Effectif	4 050	4 169

Conclusion du rapport de synthèse « La mobilité professionnelle des adultes – les changements de métier », PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation)

Décembre 2007

Les résultats de l'étude sont établis à partir d'une observation sur une seule année et non pas à partir d'une cohorte suivie tout au long de son parcours, qui aurait permis d'obtenir des données plus rigoureuses. Néanmoins, les principales tendances révélées sont confirmées par les études très récentes du CEREQ¹ («génération 1998», interrogée en 2005) et de l'INSEE² (travaux expérimentaux en région Nord-Pas-de-Calais, déclinables dans d'autres régions et dans les Zones d'Emploi). Comme on a pu le constater lors des rencontres inter-régionales CEREQ-DARES³ et Inter CARIF⁴-OREF⁵ du 6 novembre 2007, ces différents travaux éclairent le phénomène de mobilité professionnelle sous un jour tout à fait nouveau et utile au regard de la problématique de sécurisation des parcours professionnels.

Aujourd'hui, la mobilité professionnelle des adultes et des jeunes apparaît comme un phénomène beaucoup plus fréquent qu'on ne le pensait. Contrairement à des idées répandues, la mobilité reste relativement élevée avec l'avancée en âge, notamment du fait de la mobilité interne, et finalement, elle est assez peu liée au chômage et à la précarité.

A côté de la mobilité « promotionnelle », qui reste toujours importante, on constate de fréquentes mobilités « horizontales » entre métiers de même niveau de qualification. Ces changements amènent, par exemple, à passer d'un métier de production à une fonction commerciale. Du coup, certains métiers débouchent sur des aires de mobilité larges, soit dans le même secteur d'activité, soit dans un autre secteur d'activité.

Certes, il conviendra que d'autres analyses plus approfondies soient réalisées pour mieux appréhender les causes et les facteurs des mobilités observées ainsi que les compétences des individus effectivement transférées lors de ces mobilités. Mais, dès maintenant, cette étude apporte des éclairages qui peuvent être très intéressants pour les individus ainsi que pour les jeunes et les adultes engagés dans la vie professionnelle.

¹CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

²INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

³DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

⁴CARIF : Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation

⁵OREF : Observatoire Régional Emploi Formation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2010 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Comptabilité et finance

Le dossier documentaire comporte 6 pages

Matériels autorisés pour l'épreuve :

- calculatrice simple à 4 opérations
- plan de comptes autorisé aux examens et concours
non annoté par le candidat

Rendre avec la copie, le livret de réponses complété

IMPORTANT

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 A partir du document n° 1 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les problématiques liées à la gestion de l'eau. **(2 points)**

Document n° 1 : Planète vivante 17/03/2009 : L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains *Page 1*
Site internet : www.planetevivante.com

Question n° 2 Après avoir défini ce qu'est la formation par alternance et son intérêt, vous indiquerez si la crise économique a eu un impact sur les recrutements en alternance. **(2 points)**

Document n° 2 : 2010, année de l'alternance ? *Page 2*
Site internet : www.lexpress.fr - Article de Sandrine CHESNEL
- Publié le 14 janvier 2010

Question n° 3 Quel est le rôle du contrat d'accueil et d'intégration ? **(2 points)**

Document n° 3 : *Page 3*
- Site internet de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : www.ofii.fr - « Le contrat d'accueil et d'intégration » (Extraits)
- Articles L311-9 et R311-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Extraits)

PARTIE 2 : Questions pour l'option « comptabilité et finance »

L'entreprise OFFICE PLUS est une PME champenoise spécialisée dans la distribution de matériels de bureau et informatiques auprès d'entreprises et d'administrations publiques.

L'entreprise est soumise au taux de TVA normal (19,6%).

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. La comptabilité est tenue dans un journal unique.

Question n° 4 4a – La TVA est-elle une charge pour l'entreprise ? Justifiez votre réponse. **(2,25 points)**
4b – A partir du document n° 4, calculez et caractérisez le montant de la TVA que l'entreprise devra déclarer pour le mois de mars 2010. **Complétez le livret de réponses.**

Document n° 4 : Informations nécessaires à la réalisation de la déclaration de la TVA du mois de mars 2010 *Page 4*

Question n° 5

5a – Définissez les notions d'action et d'obligation.

5b – Enregistrez les opérations sur titres réalisées par l'entreprise OFFICE PLUS (document n° 5) dans le journal de l'entreprise.

Complétez le livret de réponses.

(2,75 points)

Document n° 5 : Opérations sur titres

Page 4

Question n° 6

Évaluez l'impact des deux écritures comptables figurant dans le document n° 6 sur le compte de résultat et le bilan de l'entreprise OFFICE PLUS.

(2,25 points)

Document n° 6 : Écritures enregistrées par l'entreprise OFFICE PLUS

Page 5

Question n° 7

A partir du document n° 7 :

7a – Quelle est la valeur d'entrée du photocopieur dans le patrimoine de l'entreprise OFFICE PLUS ? Justifiez votre réponse.

7b – Rappelez la définition d'un amortissement.

7c – Quelle est la base amortissable de cette immobilisation ? Justifiez votre réponse.

(3,75 points)

7d – Réalisez le plan d'amortissement du photocopieur acquis par l'entreprise selon les informations fournies dans le document n° 7. **Complétez le livret de réponses.**

7e – Enregistrez l'écriture nécessaire au 31/12/2009 dans le journal de l'entreprise OFFICE PLUS. **Complétez le livret de réponses.**

Document n° 7 : Informations nécessaires à la réalisation du plan d'amortissement du photocopieur

Page 5

Question n° 8

A partir du document n° 8 :

8a – Enregistrez les écritures nécessaires au 31/12/2009 dans le journal de l'entreprise OFFICE PLUS. **Complétez le livret de réponses.**

(3 points)

8b – Citez et définissez le principe comptable que vous avez respecté en effectuant les enregistrements de la question précédente.

Document n° 8 : Opérations d'inventaire

Page 6

Planète Vivante 17/03/2009 :
L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains

Le 5e Forum mondial de l'eau à Istanbul a mis en garde, lors de son ouverture, lundi 16 mars, contre des pratiques « inconséquentes » :

- Il faut stopper les comportements déraisonnables ;
- Mettre en place un partage équitable des ressources face aux pressions climatiques et démographiques ;
- Mettre en place une lutte contre la sécheresse, lutte qui passe forcément par celle face au changement climatique ;
- Résoudre le problème eau/santé car 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des sanitaires, ce qui favorise la propagation des maladies.

En effet, le rapport sur l'eau des Nations Unies, qui doit être présenté au Forum mondial de l'eau, à Istanbul, réaffirme le lien entre pauvreté et problème d'accès à l'eau qui est au cœur du problème et particulièrement conditionné par le changement climatique également.

Les questions se posent à tous les niveaux, du local au global : quels vont être les impacts du changement climatique et de la crise économique ? Est-ce qu'une meilleure gestion de l'eau pourrait contribuer à réduire la faim et la pauvreté et comment ? Pourra-t-on éviter les conflits éventuels liés à l'eau par l'intermédiaire d'une coopération transfrontalière durable ?

Cette dernière question est particulièrement inquiétante. Tout pays a besoin d'eau pour son agriculture, pour nourrir sa population et pour lui offrir des conditions sanitaires dignes de ce nom. Or, non seulement une pénurie d'eau est annoncée en raison de la forte croissance démographique prévue (de plus de 6 milliards d'habitants actuellement à environ 9 milliards d'ici 2050) mais il est également à craindre que, du fait de l'enjeu économique qu'elle représente, la répartition de cette eau engendre des conflits transfrontaliers importants et des révoltes intra-urbaines.

Il existe déjà, à l'heure actuelle, des tensions pour le partage de l'eau, en Afrique, mais aussi en Amérique centrale, au Canada et dans l'Ouest des Etats-Unis.



TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Formation

2010, année de l'alternance ?

Par Sandrine Chesnel, publié le 14/01/2010 à 14:44 - mis à jour le 14/01/2010 à 14:45

La crise économique, en faisant grimper les chiffres du chômage en 2009, a-t-elle eu un effet sur le recrutement des jeunes désirant suivre une formation en alternance ? Premier bilan, alors que se tient, ce week-end à Paris, le Salon de l'apprentissage et de l'alternance.

- « Avant les grandes vacances, nous étions un peu inquiets pour les jeunes qui souhaitent se former en alternance à partir de la rentrée 2009 », se souvient Jean-Paul Soubeyrand, directeur de l'école d'ingénieurs ISEP et responsable du groupe "apprentissage" à la Conférence des grandes écoles. "Dans les grandes écoles, notamment dans les écoles d'ingénieurs, nous avons moins d'offres que l'année dernière. Finalement, en octobre lors de notre dernier bilan, nous avons été rassurés. Nous devrions finir l'année 2009 avec le même nombre d'élèves qu'en 2008."

Pour ce type d'école, la crise n'aurait donc pas eu d'autre effet que celui de retarder la signature des contrats. Ailleurs, dans les autres établissements qui proposent ce mode de formation, le bilan de 2009 devrait, là aussi, être meilleur que prévu, même si les contrats de professionnalisation s'en sortiront sans doute moins bien que les contrats d'apprentissage - sans doute pénalisés par la réforme en cours de leur financement.

Baisse dans l'industrie et la communication

Les secteurs de l'industrie en général, et de l'automobile en particulier, ont beaucoup moins recruté en alternance cette année, confirme Xavier Terrien, du centre de formation d'apprentis interuniversitaire Région Centre : "La rentrée n'a pas été bonne pour les jeunes qui souhaitent se placer dans le secteur de l'industrie, mais on s'y attendait." Parmi les secteurs également touchés par la baisse de l'alternance, on trouve la communication (médias, industries graphiques, etc.) : "C'est assez logique, le budget communication est le premier qui est réduit quand les entreprises ont besoin de faire des économies", souligne Daniel Petit, responsable du développement de l'apprentissage au conseil régional d'Ile-de-France. "Les fonctions commerciales au sens large ont aussi souffert", indique Xavier Terrien. Les petites entreprises artisanales, et notamment celles de la restauration, ont elles aussi moins recruté cette année.

Droit et gestion : des domaines porteurs

De leur côté, la banque et l'assurance sont deux secteurs qui ont accueilli de nombreux apprentis. Mais ce sont dans les fonctions de gestion et les ressources humaines, qui recherchent plus particulièrement des jeunes préparant des diplômes du supérieur - du bac + 2 au bac + 5 -, que l'accroissement des contrats en alternance a été particulièrement important. "En 2009, nos effectifs ont augmenté de 50 % dans les formations juridiques", remarque Josiane Fournet-Tatin, du CFA Sup2000. "Nous avons eu une bonne surprise dans les filières du droit et de la gestion", ajoute Xavier Terrien. Des domaines qui, en 2010, devraient rester encore très ouverts aux candidats à l'alternance.

EXTRAITS DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION**Engagements de l'Etat**

L'Etat assure l'ensemble des prestations suivantes :

- une réunion d'accueil collectif ;
- un entretien individuel permettant notamment d'apprécier le niveau de connaissance en français du signataire du contrat ;
- une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux et les grands principes et valeurs de la République, ainsi que les institutions de la France ;
- une session d'information sur la vie en France qui a pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics ;
- si nécessaire une formation linguistique.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, dans la limite d'une année supplémentaire, pour terminer ou engager une formation prescrite.

La France, un pays d'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

La France, un pays laïc

En France, la religion relève du domaine privé.

Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'Etat respecte toutes les croyances et la liberté de culte.

L'Etat est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

(...)

EXTRAITS DU CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**Article L311-9**

Modifié par Décret n°2009-331 du 25 mars 2009 – art. 5 (V)

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française.

A cette fin, il conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. L'étranger pour lequel l'évaluation du niveau de connaissance de la langue prévue à l'article L. 411-8 et au deuxième alinéa de l'article L. 211-2-1 n'a pas établi le besoin d'une formation est réputé ne pas avoir besoin d'une formation linguistique. La formation civique comporte une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité. La formation linguistique est sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu par l'Etat. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles. Toutes ces formations et prestations sont dispensées gratuitement et financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou par l'établissement public appelé à lui succéder. Lorsque l'étranger est âgé de seize à dix-huit ans, le contrat d'accueil et d'intégration doit être cosigné par son représentant légal régulièrement admis au séjour en France.

Article R311-20

Modifié par Décret n°2009-477 du 27 avril 2009 – art. 5

Le contrat d'accueil et d'intégration est établi par l'Office français de l'immigration et de l'intégration et signé par le préfet qui a accordé le titre de séjour (...)

**Informations nécessaires
à la réalisation de la déclaration de TVA du mois de mars 2010**

Au cours du mois de mars 2010, la société OFFICE PLUS a enregistré les opérations suivantes :

▪ Chiffre d'affaires TTC (TVA 19,6 %)	145 012 €
▪ Achats HT d'immobilisations (TVA 19,6 %)	2 000 €
▪ Achats TTC de biens et services (TVA 19,6 %)	77 740 €

L'entreprise dispose par ailleurs d'un crédit de TVA de 352,00 € relatif au mois de février 2010.

Opérations sur titres

Le 18 mars 2010, l'entreprise OFFICE PLUS place ses excédents de trésorerie en achetant :

- 120 actions ARTI pour un total de 7 200 €,
- 20 obligations CALO à 52 € l'une.

Les frais d'achat prélevés par la banque s'élèvent à 1 % de la valeur d'achat et ils sont soumis à une TVA de 19,6%.

Le 5 mai 2010, l'entreprise vend 50 actions ARTI à 40 € l'une. Il n'y a pas de frais de vente.

Ecritures enregistrées par l'entreprise OFFICE PLUS

2182 44562	404	18/05/2010	Matériel de transport	23 500,00	28 106,00
		TVA déductible sur immobilisations	4 606,00		
		Fournisseurs d'immobilisations <i>Facture n°12 345 - Concession PSA</i>			
607 6241 44566	765 512	19/05/2010	Achats de marchandises	1 200,00	24,00 1 468,69
		Transport sur achats	52,00		
		TVA déductible sur autres biens et services	240,69		
		Escomptes obtenus			
		Banque <i>Facture n° 56 554 - DRAGI</i>			

DOCUMENT N° 7

**Informations nécessaires
à la réalisation du plan d'amortissement du photocopieur**

Le 04/11/2009, l'entreprise OFFICE PLUS a acquis pour ses besoins un photocopieur couleur.

La facture relative à cette acquisition est fournie ci-dessous :

CANON COPIEURS	
51 000 CHÂLONS	
Doit : OFFICE PLUS	
51000 Châlons en champagne	
Facture n°78 988	Le 04/11/2009
Photocopieur couleur C450 P	10 418,37
Frais d'installation	500,00
Montant total HT	10 918,37
Escompte 2 %	218,37
Net financier	10 700,00
TVA 19,6 %	2 097,20
Montant net à payer TTC	12 797,20
Paiement comptant	

Informations complémentaires

- Le photocopieur a une durée de vie de 5 ans mais l'entreprise souhaite l'utiliser seulement pendant 3 ans afin de pouvoir renouveler plus souvent ses matériels et bénéficier des évolutions technologiques.
- L'étude du marché de l'occasion a révélé que l'entreprise pourra revendre ce photocopieur 3 500 € dans 3 ans.
- L'entreprise pratique un amortissement linéaire.

Opérations d'inventaire.

La consommation de téléphone de novembre et décembre 2009 de l'entreprise OFFICE PLUS est estimée à 3 629,50 € HT. L'entreprise ne réceptionnera la facture que courant janvier 2010.

L'entreprise OFFICE PLUS a livré des marchandises à un client le 28/12/2009. La facture d'un montant de 320 € HT sera établie en janvier 2010.

Le 01/12/2009, l'entreprise OFFICE PLUS a enregistré en charge une prime d'assurance incendie de 1 140 €. Cette prime couvre les mois de décembre 2009, janvier et février 2010.

La balance avant inventaire de l'entreprise OFFICE PLUS au 31/12/2009 indiquait un stock initial de cartouches d'imprimante évalué à 3 200,00 €.

Après inventaire physique, le stock final de cartouches d'imprimante au 31/12/2009 est évalué à 2 500,00 €.

Question 7d

PLAN D'AMORTISSEMENT DU PHOTOCOPIEUR				
IMMOBILISATION :		Photocopieur Canon	Durée :	
Date de mise en service :		Taux :	
Mode d'amortissement :		Valeur brute :	
			Valeur résiduelle :	
			Base amortissable :	
Année	Base amortissable	Annuité d'Amortissement	Cumul amortissements	Valeur nette comptable

Justifications du calcul de la première annuité :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2010 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Problèmes économiques et sociaux

Le dossier documentaire comporte 7 pages

IMPORTANT

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 A partir du document n° 1 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les problématiques liées à la gestion de l'eau. **(2 points)**

Document n° 1 : Planète vivante 17/03/2009 : L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains
Site internet : www.planetevivante.com

Page 1

Question n° 2 Après avoir défini ce qu'est la formation par alternance et son intérêt, vous indiquerez si la crise économique a eu un impact sur les recrutements en alternance. **(2 points)**

Document n° 2 : 2010, année de l'alternance ?
Site internet : www.lexpress.fr - Article de Sandrine CHESNEL
- Publié le 14 janvier 2010

Page 2

Question n° 3 Quel est le rôle du contrat d'accueil et d'intégration ? **(2 points)**

Document n° 3 :
- Site internet de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : www.ofii.fr - « Le contrat d'accueil et d'intégration » (Extraits)
- Articles L311-9 et R311-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Extraits)

Page 3

PARTIE 2 : Questions pour l'option « problèmes économiques et sociaux »

Question n° 4 Rappelez les missions de la Banque Centrale Européenne et expliquez ce qui a motivé le maintien du principal taux directeur de la Banque Centrale Européenne à 1%. **(2,5 points)**

Document n° 4 : Crise – La BCE garde son principal taux directeur inchangé
Site internet : www.lepoint.fr – Publié le 4 février 2010

Page 4

Question n° 5 Définissez les notions de déficit public et de dette publique puis présentez les principales causes et conséquences de l'état actuel des finances publiques. (4 points)

Document n° 5 : Promesses d'avenir et dettes de crise, par Thierry Breton

Page 4

Site internet : www.lemonde.fr – Publié le 1^{er} février 2010

Question n° 6 Définissez la notion de «solde de la balance commerciale» puis analysez l'évolution de la balance commerciale en France entre 2005 et 2008. (2,5 points)

Document n° 6 : Balance commerciale par groupe de biens Insee, comptes nationaux – base 2000

Page 5

Question n° 7 Présentez de façon détaillée quatre causes avancées pour expliquer le chômage. (3 points)

Document n° 7 : Zone euro : le chômage en hausse, atteint 10%

Page 6

Site internet : www.lefigaro.fr – Publié le 29 janvier 2010

Question n° 8 Quels sont les effets attendus du grand emprunt ? S'agit-il d'une politique conjoncturelle ou structurelle ? (2 points)

Document n° 8 : Grand emprunt : 35 milliards pour quoi faire ?

Page 7

Site internet : www.lepoint.fr – Publié le 20 janvier 2010

Planète Vivante 17/03/2009 :

L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains

Le 5e Forum mondial de l'eau à Istanbul a mis en garde, lors de son ouverture, lundi 16 mars, contre des pratiques « inconséquentes » :

- Il faut stopper les comportements déraisonnables ;
- Mettre en place un partage équitable des ressources face aux pressions climatiques et démographiques ;
- Mettre en place une lutte contre la sécheresse, lutte qui passe forcément par celle face au changement climatique ;
- Résoudre le problème eau/santé car 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des sanitaires, ce qui favorise la propagation des maladies.

En effet, le rapport sur l'eau des Nations Unies, qui doit être présenté au Forum mondial de l'eau, à Istanbul, réaffirme le lien entre pauvreté et problème d'accès à l'eau qui est au cœur du problème et particulièrement conditionné par le changement climatique également.

Les questions se posent à tous les niveaux, du local au global : quels vont être les impacts du changement climatique et de la crise économique ? Est-ce qu'une meilleure gestion de l'eau pourrait contribuer à réduire la faim et la pauvreté et comment ? Pourra-t-on éviter les conflits éventuels liés à l'eau par l'intermédiaire d'une coopération transfrontalière durable ?

Cette dernière question est particulièrement inquiétante. Tout pays a besoin d'eau pour son agriculture, pour nourrir sa population et pour lui offrir des conditions sanitaires dignes de ce nom. Or, non seulement une pénurie d'eau est annoncée en raison de la forte croissance démographique prévue (de plus de 6 milliards d'habitants actuellement à environ 9 milliards d'ici 2050) mais il est également à craindre que, du fait de l'enjeu économique qu'elle représente, la répartition de cette eau engendre des conflits transfrontaliers importants et des révoltes intra-urbaines.

Il existe déjà, à l'heure actuelle, des tensions pour le partage de l'eau, en Afrique, mais aussi en Amérique centrale, au Canada et dans l'Ouest des Etats-Unis.



TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Formation

2010, année de l'alternance ?

Par Sandrine Chesnel, publié le 14/01/2010 à 14:44 - mis à jour le 14/01/2010 à 14:45

La crise économique, en faisant grimper les chiffres du chômage en 2009, a-t-elle eu un effet sur le recrutement des jeunes désirant suivre une formation en alternance ? Premier bilan, alors que se tient, ce week-end à Paris, le Salon de l'apprentissage et de l'alternance.

"Avant les grandes vacances, nous étions un peu inquiets pour les jeunes qui souhaitent se former en alternance à partir de la rentrée 2009", se souvient Jean-Paul Soubeyrand, directeur de l'école d'ingénieurs ISEP et responsable du groupe "apprentissage" à la Conférence des grandes écoles. "Dans les grandes écoles, notamment dans les écoles d'ingénieurs, nous avons moins d'offres que l'année dernière. Finalement, en octobre lors de notre dernier bilan, nous avons été rassurés. Nous devrions finir l'année 2009 avec le même nombre d'élèves qu'en 2008."

Pour ce type d'école, la crise n'aurait donc pas eu d'autre effet que celui de retarder la signature des contrats. Ailleurs, dans les autres établissements qui proposent ce mode de formation, le bilan de 2009 devrait, là aussi, être meilleur que prévu, même si les contrats de professionnalisation s'en sortiront sans doute moins bien que les contrats d'apprentissage - sans doute pénalisés par la réforme en cours de leur financement.

Baisse dans l'industrie et la communication

Les secteurs de l'industrie en général, et de l'automobile en particulier, ont beaucoup moins recruté en alternance cette année, confirme Xavier Terrien, du centre de formation d'apprentis interuniversitaire Région Centre : "La rentrée n'a pas été bonne pour les jeunes qui souhaitaient se placer dans le secteur de l'industrie, mais on s'y attendait." Parmi les secteurs également touchés par la baisse de l'alternance, on trouve la communication (médias, industries graphiques, etc.) : "C'est assez logique, le budget communication est le premier qui est réduit quand les entreprises ont besoin de faire des économies", souligne Daniel Petit, responsable du développement de l'apprentissage au conseil régional d'Ile-de-France. "Les fonctions commerciales au sens large ont aussi souffert", indique Xavier Terrien. Les petites entreprises artisanales, et notamment celles de la restauration, ont elles aussi moins recruté cette année.

Droit et gestion : des domaines porteurs

De leur côté, la banque et l'assurance sont deux secteurs qui ont accueilli de nombreux apprentis. Mais ce sont dans les fonctions de gestion et les ressources humaines, qui recherchent plus particulièrement des jeunes préparant des diplômes du supérieur - du bac + 2 au bac + 5 -, que l'accroissement des contrats en alternance a été particulièrement important. "En 2009, nos effectifs ont augmenté de 50 % dans les formations juridiques", remarque Josiane Fournet-Tatin, du CFA Sup2000. "Nous avons eu une bonne surprise dans les filières du droit et de la gestion", ajoute Xavier Terrien. Des domaines qui, en 2010, devraient rester encore très ouverts aux candidats à l'alternance.

EXTRAITS DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION**Engagements de l'Etat**

L'Etat assure l'ensemble des prestations suivantes :

- une réunion d'accueil collectif ;
- un entretien individuel permettant notamment d'apprécier le niveau de connaissance en français du signataire du contrat ;
- une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux et les grands principes et valeurs de la République, ainsi que les institutions de la France ;
- une session d'information sur la vie en France qui a pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics ;
- si nécessaire une formation linguistique.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, dans la limite d'une année supplémentaire, pour terminer ou engager une formation prescrite.

La France, un pays d'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

La France, un pays laïc

En France, la religion relève du domaine privé.

Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'Etat respecte toutes les croyances et la liberté de culte.

L'Etat est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

(...)

EXTRAITS DU CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**Article L311-9**

Modifié par Décret n°2009-331 du 25 mars 2009 – art. 5 (V)

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française.

A cette fin, il conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. L'étranger pour lequel l'évaluation du niveau de connaissance de la langue prévue à l'article L. 411-8 et au deuxième alinéa de l'article L. 211-2-1 n'a pas établi le besoin d'une formation est réputé ne pas avoir besoin d'une formation linguistique. La formation civique comporte une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité. La formation linguistique est sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu par l'Etat. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles. Toutes ces formations et prestations sont dispensées gratuitement et financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou par l'établissement public appelé à lui succéder. Lorsque l'étranger est âgé de seize à dix-huit ans, le contrat d'accueil et d'intégration doit être cosigné par son représentant légal régulièrement admis au séjour en France.

Article R311-20

Modifié par Décret n°2009-477 du 27 avril 2009 – art. 5

Le contrat d'accueil et d'intégration est établi par l'Office français de l'immigration et de l'intégration et signé par le préfet qui a accordé le titre de séjour (...)

CRISE - La BCE garde son principal taux directeur inchangé

La Banque centrale européenne (BCE) a laissé son principal taux d'intérêt directeur inchangé à 1 %, a annoncé jeudi un de ses porte-parole, une décision largement attendue. Ce taux, baromètre du crédit dans les seize pays de la monnaie unique, est à ce niveau historiquement bas depuis le mois de mai.

Plus tôt, la Banque d'Angleterre a, elle aussi, annoncé le maintien de son taux directeur, à 0,5 %.

Le président de la BCE Jean-Claude Trichet doit tenir une conférence de presse (...), pour faire un point sur la conjoncture de la zone euro et ses perspectives. Le Français va sans doute rester prudent en évoquant la reprise économique qui s'annonce laborieuse. (...)

Publié le 04/02/2010 Le Point.fr

Promesses d'avenir et dettes de crise, par Thierry Breton

La nouvelle Commission européenne installée et le président de l'Eurogroupe confirmé dans ses fonctions, le moment est venu pour les pays de la zone euro de se redonner une perspective claire de sortie de crise.

Regardons la réalité. En 2005, nos pays avaient refondé le pacte de stabilité et de croissance, avec une perspective de retour à l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2010-2012. La crise l'a de facto balayé. Aujourd'hui, les mêmes pays avancent en ordre dispersé affichant des déficits de 3 %, 5 %, 8 % voire 12 % ; et des niveaux d'endettement de 70, 80 et même 120 points de produit intérieur brut (PIB). C'est clair, les critères issus de Maastricht (3 % de déficits et 60 % d'endettement) sont hors de portée pour une majorité de pays dans un horizon rapproché. C'est le cas de la France.

Selon les chiffres officiels, notre déficit public atteindra en 2010 un pic de 8,2 %. Le seul déficit de l'Etat approchera 150 milliards d'euros, ce qui veut dire que les recettes couvriront à peine la moitié des dépenses. Il faut lui ajouter 30 milliards d'euros au titre de la Sécurité sociale et une petite dizaine de milliards des collectivités locales.

Une part de ce stock de déficits se résorbera avec la reprise. Une part seulement. Peu de temps avant son décès, Philippe Séguin, depuis la Cour des comptes, estimait à 4 ou 5 points de PIB notre déficit structurel (hors effet crise). Soit près de 100 milliards d'euros. Très difficile sera donc le retour à l'équilibre, d'autant que la charge de la dette absorbe une part croissante du budget de l'Etat et représente déjà la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu des Français. J'observe, du reste, que sur les trente dernières années, la France a réussi au mieux à réduire son déficit de 0,5 à 0,7 point de PIB l'an, en séquence. A ce rythme - ambitieux -, nous ne retrouverions pas l'équilibre avant 2020-2022. Une bonne décennie. (...)

LE MONDE | 01.02.10 |

http://www.lemonde.fr/opinions/article/2010/02/01/promesses-d-avenir-et-dettes-de-crise-par-thierry-breton_1299549_3232.html

Balance commerciale par groupe de biens

<i>en milliards d'euros courants CAF/FAB</i>				
r : données révisées.				
Champ : France.				
Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.				
NES 16	2005	2006 (r)	2007 (r)	2008
Agriculture, sylviculture, pêche				
Exportations	10,4	10,8	11,9	13,9
Importations	8,9	9,1	9,8	10,4
Solde	1,6	1,7	2,1	3,5
Industries agricoles et alimentaires				
Exportations	30,5	32,9	35,2	37
Importations	24,2	25,8	28	31,1
Solde	6,2	7,1	7,2	6
Industries des biens de consommation				
Exportations	55	59	60,8	63
Importations	63,8	67,7	71,4	73,1
Solde	-8,8	-8,7	-10,6	-10,1
Industrie automobile				
Exportations	52,2	51,1	51,3	46,1
Importations	43,4	45,5	50,5	49,5
Solde	8,8	5,6	0,8	-3,5
Industries des biens d'équipement				
Exportations	84,3	94,4	97,8	101,7
Importations	80,1	86,9	92	93,4
Solde	4,1	7,5	5,8	8,3
Industries des biens intermédiaires				
Exportations	107,8	120,2	126,2	125,1
Importations	115,7	127,8	138,7	138,7
Solde	-7,8	-7,6	-12,5	-13,6
Énergie				
Exportations	17,2	19,4	18,7	25,9
Importations	54,6	65	63,9	84
Solde	-37,4	-45,7	-45,2	-58,1
Total				
Exportations de biens (FAB)	357,4	387,8	401,9	412,6
Importations de biens (CAF)	390,7	427,9	454,2	480,1
Solde (CAF-FAB)	-33,3	-40	-52,3	-67,5
Taux de couverture (CAF-FAB)	94,3 %	93,5 %	91,2 %	88,6 %

Zone euro : le chômage en hausse, atteint 10%

Le taux de chômage des 16 pays de la zone euro continue de grimper au mois de décembre, et franchit un palier jamais atteint depuis la création de la zone.

Le taux de chômage de la zone euro comme de l'UE à 27, poursuit sa hausse. Sous l'effet de la crise, il a franchi au mois de décembre 2009 la barre des 10% pour la zone euro, un niveau jamais atteint depuis sa création en 1998. Le taux de chômage sur cette zone s'élevait en novembre dernier à 9,9%, et à 8,2% en décembre 2008. Au sein de l'Union européenne à 27, le chômage croît également, s'établissant à 9,6% en décembre contre 9,5% le mois précédent.

Au total, ce sont donc 4,628 millions de chômeurs supplémentaires qu'enregistre l'Union européenne à 27, particulièrement touchée par la crise sur le front de l'emploi, depuis décembre 2008.

La Belgique (8,2% de chômage en décembre), le Luxembourg (6,2%) et l'Allemagne (7,5% de chômage seulement, en partie grâce au recours massif au chômage partiel) sont les pays les moins impactés par le chômage, tandis que la Lettonie (22,8%), l'Estonie (15,2% au troisième trimestre 2009) et la Lituanie (14,6% au troisième trimestre 2009 également), battent les records européens de hausse sur un an.

Avec 10,0% de chômage en décembre 2009, la France se situe en revanche exactement dans la moyenne de la zone euro.

Lefigaro.fr - 29/01/2010

Grand emprunt : 35 milliards pour quoi faire ?

AFP

Le gouvernement a détaillé mercredi en conseil des ministres les 35 milliards d'euros d'"investissements d'avenir", consacrés en priorité à l'université et à la recherche et financés par le grand emprunt voulu par Nicolas Sarkozy.

À quoi va servir le grand emprunt ?

En présentant mi-décembre ses arbitrages, le chef de l'État a dit vouloir "préparer la France aux défis de l'avenir" pour rendre son économie plus compétitive et prendre "le virage du XXI^e siècle, celui de la croissance durable". L'emprunt national est censé répondre à un sous-investissement public chronique et à une "insuffisante capacité à innover". Concrètement, les 35 milliards de dépenses publiques exceptionnelles sont répartis entre cinq grandes priorités. L'enseignement supérieur et la formation (11 milliards) se taillent la part du lion, afin notamment de développer des "campus d'excellence". La recherche décroche 7,9 milliards tandis que les PME innovantes et certaines industries obtiennent 6,5 milliards, destinés entre autres à financer les avions, hélicoptères et véhicules "du futur".

Enfin, 5,1 milliards d'investissements sont prévus pour le développement durable et 4,5 milliards pour l'économie numérique, notamment le très haut débit.

Est-ce suffisant ?

Le gouvernement espère que cela aura un "effet de levier" permettant de mobiliser d'autres fonds, notamment privés, pour atteindre un montant global de 60 milliards d'investissements. Un "cercle vertueux" qui reste toutefois hypothétique : "Le privé ne va probablement pas participer de manière considérable à l'effort dans l'enseignement supérieur", glisse une source gouvernementale. Plusieurs économistes estiment en outre que le "sous-investissement chronique" qui caractérise la France nécessiterait un effort beaucoup plus important que les 35 milliards annoncés, à condition qu'il soit financé par des redéploiements de crédits et non par l'emprunt.

Comment sont financés ces investissements ?

22 milliards seront levés sur les marchés financiers. Le gouvernement a exclu tout appel à l'épargne des particuliers, solution jugée trop coûteuse. Les 13 milliards restants proviennent des fonds récemment remboursés par les banques que l'État avait aidées à traverser la crise.

(...)

Quel impact sur la croissance et les finances publiques ?

D'après Bercy, ces investissements "augmenteraient la croissance de près de +0,3 % (...) par an sur la décennie", ce qui permettra à l'emprunt de s'autofinancer "à l'horizon d'environ 11 ans". Le gouvernement a tenté de tout faire pour limiter l'impact sur les finances de l'État, en privilégiant, à hauteur de 63 %, des modes de financement (dotations, prêts ou prises de participations) censés ne pas être comptabilisés dans le déficit public tel qu'il est défini au niveau européen.

Publié le 20/01/2010 à 14:48 Le Point.fr

<http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2010-01-20/decryptage-grand-emprunt-35-milliards-pour-quoi-faire/916/0/415342>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2010 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

**Option : Enjeux de la France contemporaine et l'Union
européenne**

Le dossier documentaire comporte 9 pages

IMPORTANT

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 A partir du document n° 1 et de vos connaissances personnelles, exposez et illustrez les problématiques liées à la gestion de l'eau. **(2 points)**

Document n° 1 : Planète vivante 17/03/2009 : L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains
Site internet : www.planetevivante.com

Page 1

Question n° 2 Après avoir défini ce qu'est la formation par alternance et son intérêt, vous indiquerez si la crise économique a eu un impact sur les recrutements en alternance. **(2 points)**

Document n° 2 : 2010, année de l'alternance ?
Site internet : www.lexpress.fr - Article de Sandrine CHESNEL
- Publié le 14 janvier 2010

Page 2

Question n° 3 Quel est le rôle du contrat d'accueil et d'intégration ? **(2 points)**

Document n° 3 :
- Site internet de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration : www.ofii.fr - « Le contrat d'accueil et d'intégration » (Extraits)
- Articles L311-9 et R311-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Extraits)

Page 3

PARTIE 2 : Questions pour l'option « Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne »

Question n° 4 Quelles sont les causes et quelles ont été les conséquences de la crise de mai 1968 ? **(2 points)**

Document n° 4 : Extraits d'un texte de Georges Pompidou rédigé à l'occasion d'une conférence au Cercle français de Genève le 12 février 1969.

Page 4

Question n° 5

Quel est l'impact de la construction européenne dans la vie politique et institutionnelle française ?

(3 points)

Document n° 5 : « Poursuivre la construction de l'Europe », extraits du discours télévisé de François Mitterrand le 27 mars 1987 à l'occasion du trentième anniversaire du traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne.

Page 5

Question n° 6

Qu'est-ce que l'exception culturelle ? Est-elle menacée ?

(3 points)

Document n° 6 : Extrait d'un article de Claude Allègre paru dans l'Express le 31 juillet 2003.

Page 6

Document n° 7 : Extrait d'un article de Françoise Benhamou paru dans « Problèmes politiques et sociaux » n° 904 de septembre 2004.

Page 7

Question n° 7

Comment caractériseriez-vous la démographie française ?

(3 points)

Document n° 8 : « Encore une bonne année pour la natalité française », paru sur le site internet www.lefigaro.fr/actualite-france le 24 août 2009.

Page 8

Question n° 8

Quelles sont les causes de l'étalement urbain et ses conséquences en matière d'aménagement du territoire ?

(3 points)

Document n° 9 : Extraits d'une brève issue du système Vigie parue dans Futuribles-analyses et perspectives n° 332 de juillet-août 2007

Page 9

Planète Vivante 17/03/2009 :

L'eau : des tensions transfrontalières aux conflits intra-urbains

Le 5e Forum mondial de l'eau à Istanbul a mis en garde, lors de son ouverture, lundi 16 mars, contre des pratiques « inconséquentes » :

- Il faut stopper les comportements déraisonnables ;
- Mettre en place un partage équitable des ressources face aux pressions climatiques et démographiques ;
- Mettre en place une lutte contre la sécheresse, lutte qui passe forcément par celle face au changement climatique ;
- Résoudre le problème eau/santé car 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des sanitaires, ce qui favorise la propagation des maladies.

En effet, le rapport sur l'eau des Nations Unies, qui doit être présenté au Forum mondial de l'eau, à Istanbul, réaffirme le lien entre pauvreté et problème d'accès à l'eau qui est au cœur du problème et particulièrement conditionné par le changement climatique également.

Les questions se posent à tous les niveaux, du local au global : quels vont être les impacts du changement climatique et de la crise économique ? Est-ce qu'une meilleure gestion de l'eau pourrait contribuer à réduire la faim et la pauvreté et comment ? Pourra-t-on éviter les conflits éventuels liés à l'eau par l'intermédiaire d'une coopération transfrontalière durable ?

Cette dernière question est particulièrement inquiétante. Tout pays a besoin d'eau pour son agriculture, pour nourrir sa population et pour lui offrir des conditions sanitaires dignes de ce nom. Or, non seulement une pénurie d'eau est annoncée en raison de la forte croissance démographique prévue (de plus de 6 milliards d'habitants actuellement à environ 9 milliards d'ici 2050) mais il est également à craindre que, du fait de l'enjeu économique qu'elle représente, la répartition de cette eau engendre des conflits transfrontaliers importants et des révoltes intra-urbaines.

Il existe déjà, à l'heure actuelle, des tensions pour le partage de l'eau, en Afrique, mais aussi en Amérique centrale, au Canada et dans l'Ouest des Etats-Unis.



TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Formation

2010, année de l'alternance ?

Par Sandrine Chesnel, publié le 14/01/2010 à 14:44 - mis à jour le 14/01/2010 à 14:45

La crise économique, en faisant grimper les chiffres du chômage en 2009, a-t-elle eu un effet sur le recrutement des jeunes désirant suivre une formation en alternance ? Premier bilan, alors que se tient, ce week-end à Paris, le Salon de l'apprentissage et de l'alternance.

« Avant les grandes vacances, nous étions un peu inquiets pour les jeunes qui souhaitaient se former en alternance à partir de la rentrée 2009 », se souvient Jean-Paul Soubeyrand, directeur de l'école d'ingénieurs ISEP et responsable du groupe "apprentissage" à la Conférence des grandes écoles. "Dans les grandes écoles, notamment dans les écoles d'ingénieurs, nous avons moins d'offres que l'année dernière. Finalement, en octobre lors de notre dernier bilan, nous avons été rassurés. Nous devrions finir l'année 2009 avec le même nombre d'élèves qu'en 2008."

Pour ce type d'école, la crise n'aurait donc pas eu d'autre effet que celui de retarder la signature des contrats. Ailleurs, dans les autres établissements qui proposent ce mode de formation, le bilan de 2009 devrait, là aussi, être meilleur que prévu, même si les contrats de professionnalisation s'en sortiront sans doute moins bien que les contrats d'apprentissage - sans doute pénalisés par la réforme en cours de leur financement.

Baisse dans l'industrie et la communication

Les secteurs de l'industrie en général, et de l'automobile en particulier, ont beaucoup moins recruté en alternance cette année, confirme Xavier Terrien, du centre de formation d'apprentis interuniversitaire Région Centre : "La rentrée n'a pas été bonne pour les jeunes qui souhaitaient se placer dans le secteur de l'industrie, mais on s'y attendait." Parmi les secteurs également touchés par la baisse de l'alternance, on trouve la communication (médias, industries graphiques, etc.) : "C'est assez logique, le budget communication est le premier qui est réduit quand les entreprises ont besoin de faire des économies", souligne Daniel Petit, responsable du développement de l'apprentissage au conseil régional d'Ile-de-France. "Les fonctions commerciales au sens large ont aussi souffert", indique Xavier Terrien. Les petites entreprises artisanales, et notamment celles de la restauration, ont elles aussi moins recruté cette année.

Droit et gestion : des domaines porteurs

De leur côté, la banque et l'assurance sont deux secteurs qui ont accueilli de nombreux apprentis. Mais ce sont dans les fonctions de gestion et les ressources humaines, qui recherchent plus particulièrement des jeunes préparant des diplômes du supérieur - du bac + 2 au bac + 5 -, que l'accroissement des contrats en alternance a été particulièrement important. "En 2009, nos effectifs ont augmenté de 50 % dans les formations juridiques", remarque Josiane Fournet-Tatin, du CFA Sup2000. "Nous avons eu une bonne surprise dans les filières du droit et de la gestion", ajoute Xavier Terrien. Des domaines qui, en 2010, devraient rester encore très ouverts aux candidats à l'alternance.

EXTRAITS DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION**Engagements de l'Etat**

L'Etat assure l'ensemble des prestations suivantes :

- une réunion d'accueil collectif ;
- un entretien individuel permettant notamment d'apprécier le niveau de connaissance en français du signataire du contrat ;
- une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux et les grands principes et valeurs de la République, ainsi que les institutions de la France ;
- une session d'information sur la vie en France qui a pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics ;
- si nécessaire une formation linguistique.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an.
Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, dans la limite d'une année supplémentaire, pour terminer ou engager une formation prescrite.

La France, un pays d'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

La France, un pays laïc

En France, la religion relève du domaine privé.

Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'Etat respecte toutes les croyances et la liberté de culte.

L'Etat est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

(...)

EXTRAITS DU CODE DE L'ENTREE ET DU SEJOUR DES ETRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**Article L311-9**

Modifié par Décret n°2009-331 du 25 mars 2009 – art. 5 (V)

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans, et qui souhaite s'y maintenir durablement, prépare son intégration républicaine dans la société française.

A cette fin, il conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration, traduit dans une langue qu'il comprend, par lequel il s'oblige à suivre une formation civique et, lorsque le besoin en est établi, linguistique. L'étranger pour lequel l'évaluation du niveau de connaissance de la langue prévue à l'article L. 411-8 et au deuxième alinéa de l'article L. 211-2-1 n'a pas établi le besoin d'une formation est réputé ne pas avoir besoin d'une formation linguistique. La formation civique comporte une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité. La formation linguistique est sanctionnée par un titre ou un diplôme reconnu par l'Etat. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles. Toutes ces formations et prestations sont dispensées gratuitement et financées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration ou par l'établissement public appelé à lui succéder. Lorsque l'étranger est âgé de seize à dix-huit ans, le contrat d'accueil et d'intégration doit être cosigné par son représentant légal régulièrement admis au séjour en France.

Article R311-20

Modifié par Décret n°2009-477 du 27 avril 2009 – art. 5

Le contrat d'accueil et d'intégration est établi par l'Office français de l'immigration et de l'intégration et signé par le préfet qui a accordé le titre de séjour (...)

La France de 1968 vue par G. Pompidou.

Depuis dix ans, le général de Gaulle est au pouvoir. À l'extérieur, sa politique, si discutée soit-elle dans certains pays, ne cesse de remporter des succès. La volonté de rapprochement entre l'Europe de l'Ouest et celle de l'Est a rencontré un écho extraordinaire lors du voyage en Pologne, comme elle va bientôt le faire en Roumanie. L'attitude vis-à-vis du tiers-monde et la lutte contre la politique des blocs valent à la France un prestige et des amitiés [...]. Les positions prises depuis longtemps sur la guerre du Vietnam trouvent une confirmation éclatante dans l'acceptation, par les parties en présence, de Paris comme siège de la conférence dont devrait sortir la Paix.

Sur le plan politique, les élections de 1967 ont permis à l'opposition de gauche de renforcer ses positions et le Gouvernement paraît parfois en difficulté dans la mesure où il dépend d'une majorité non totalement homogène.

[...] Et puis, vint mai. Et brusquement tout est remis en cause, des centaines de milliers de personnes défilent, des heurts violents opposent les forces de l'ordre à une jeunesse déchaînée, la grève se déclenche puis s'étend jusqu'à paralyser les trois quarts de l'activité nationale. Aux yeux des observateurs, le gouvernement n'a plus le contrôle du pays, et les administrations elles-mêmes, en grève ou désorganisées, semblent obéir par avance à un nouveau pouvoir. Est-ce la révolution ? Est-ce la fin de la V^e République ?

[...] Le réveil du 30 mai, les élections qui ont suivi ont apporté à ces institutions et à celui qui les incarne l'appui massif de l'opinion. Tout est-il cependant comme avant ? Pourquoi l'agitation de quelques millions d'étudiants a-t-elle pu déclencher des troubles aussi profonds ? Pourquoi ces troubles ont-ils eu un tel retentissement dans le monde ? Quel avenir et quel rôle attendent la France ?

Georges POMPIDOU,
conférence au Cercle français de Genève, 12 février 1969 (extraits).

Poursuivre la construction de l'Europe.

Le drapeau européen qui flotte pour la première fois sur les Champs-Élysées [...] Parce qu'aujourd'hui douze pays d'Europe fêtent le trentième anniversaire de la communauté que six d'entre eux ont instituée à Rome le 25 mars 1957.

Aussi l'histoire n'oubliera-t-elle pas les quelques hommes imaginatifs et courageux qui élevèrent la voix au-dessus des décombres pour dire aux ennemis d'hier qu'ils avaient à sortir d'un engrenage séculaire de guerre et de domination pour construire leur avenir. Ensemble.

[...] Que ce soit pour ses institutions, ses politiques communes, la suppression des barrières douanières intérieures, son aide au tiers-monde, son début de concertation politique, l'Europe a réussi. Elle existe.

[...] Notre Europe échouera si elle en reste là ? Si elle jongle avec les délais et renvoie à la fin du siècle les problèmes. Soyons au rendez-vous du 31 décembre 1992, qui verra s'abattre les frontières intérieures de l'Europe... Hâtons l'Europe technologique ! Organisons nos moyens de communication, d'éducation, de culture. Formons les jeunes aux disciplines du savoir dans les universités de leur choix. Réduisons les inégalités entre les régions, entre les groupes sociaux et les individus. Donnons cours à l'écu*, notre monnaie commune. Préparons l'Europe, enfin le moment où l'Europe dotée d'un pouvoir politique central, décidera elle-même des moyens de sa sécurité. La tâche sera rude, mais telle est la direction que la France doit prendre. Entrons ensemble dans l'avenir.

Extraits du discours télévisé de F. MITTERRAND,
le 27 mars 1987, à l'occasion du trentième anniversaire
du traité de Rome instituant la CEE.

*écu : nom donné à la monnaie européenne
avant le choix du terme « euro ».

Un point de vue sur l'exception culturelle.

Il faut examiner les faits sans préjugés. Dans le cinéma, quel est le seul lieu de résistance au rouleau compresseur hollywoodien, si ce n'est la France et sa politique d'aide ? Que serait notre édition sans le prix unique du livre ? Que serait notre patrimoine sans la politique de rénovation volontariste ? Et nos musées ? Et nos festivals ? Notre Fête de la musique, désormais fête nationale, n'est-elle pas tout un symbole ? On peut comparer avec les pays qui ont choisi la « voie marchande ». Cinémas italien, allemand ou brésilien, qu'êtes-vous devenus ? Vous aviez pourtant enchanté le monde ! [...] Cette politique culturelle française a en outre été rentable pour le pays : elle a été source de richesses et d'emplois. La preuve ? Notre premier poste de commerce extérieur n'est-il pas le tourisme ? La France est, dans ce domaine, leader mondial ! Pourquoi les étrangers viennent-ils en France ? Pour des raisons culturelles (et accessoirement culinaires). C'est ce que disent les enquêtes d'opinion. [...] C'est pourquoi la culture ne peut pas être laissée au seul marché, règne du court terme.

Claude ALLÈGRE, *L'Express*, 31 juillet 2003.

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE FRANCOISE BENHAMOU
PARU DANS « PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX » N°904 de SEPTEMBRE 2004

La politique culturelle oscille en France entre deux acceptions : celle de l'exception française, qui met l'impératif de préférence nationale à l'avant de toute réflexion, et celle de l'exception culturelle, qui n'est pas seulement française, et qui prend racine dans le constat de la nature spécifique des biens et des services culturels. Lorsqu'en 1981, Jack Lang, ministre de la Culture, définit devant l'Assemblée nationale les objectifs de la loi sur le prix du livre, il note que « ce régime dérogatoire est fondé sur le refus de considérer le livre comme un produit marchand banalisé et sur la volonté d'infléchir les mécanismes du marché pour assurer la prise en compte de sa nature de bien culturel qui ne saurait être soumise aux seules exigences de rentabilité immédiate ». Le vote de la loi à l'unanimité constituera un des temps forts de la construction d'un consensus politique sur l'exception culturelle. Le terme n'est pas prononcé, mais la culture de l'exception fait ses premiers pas en s'emparant de l'argument de la nature du bien culturel. Au-delà d'un choix politique, on a là une sorte de naturalisation de l'exception, qui procède des caractéristiques du bien culturel, atypique, et donc fondé à donner lieu à des régulations *ad hoc*. Cet argument présidera aux négociations concernant les biens audiovisuels dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ; On le retrouvera lorsqu'il s'agira de tenter de négocier avec nos partenaires européens une réduction de la TVA sur le prix du disque. Mais il y a quelque danger à se draper dans cette sorte de naturalisation de la notion d'exception : tout d'abord, celle-ci reste à démontrer ; il convient surtout de prouver que parce qu'un bien est exceptionnel il doit jouir d'un traitement à part (et lequel ?).

Encore une bonne année pour la natalité française

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/08/24/01016-20090824ARTFIG00298-encore-une-bonne-annee-pour-la-natalite-francaise-.php>

Cécilia Gabizon 24/08/2009 | Mise à jour : 08:55

Les dernières données de l'Insee montrent une augmentation de 1,2 % des naissances par rapport à 2007. Avec un taux de fécondité approchant les 2,07 enfants par femme, «l'exception française» se confirme.

En 2008, la natalité est restée vigoureuse en France. L'Insee a confirmé ce week-end, avec le décalage propre au traitement des grandes données démographiques, 828 404 naissances dont 32 400 dans les départements d'outre-mer. La natalité a progressé de 1,2 % par rapport à 2007 pour atteindre un niveau presque record depuis 1981. Le taux de fécondité s'approche des 2,07 enfants par femme.

Le malthusianisme de crise que redoutent toujours les économistes n'a pas atteint les berceaux en 2008. Les chiffres de 2009 - en légère baisse au premier trimestre - seront néanmoins plus probants pour vérifier la relation entre natalité et récession, car «le délai pour concevoir» est de trois mois en France. En 2008, les naissances ont d'ailleurs crû dans toute l'Union européenne qui, au 1er janvier 2009, comptait 499,8 millions d'habitants. (...)

La grande règle qui voyait le développement faire chuter la fécondité pourrait évoluer au XXI^e siècle dans les pays les plus avancés, assurent trois démographes américains et italien, dans un article publié par la revue *Nature*. «À des niveaux de développement humain très avancés, un développement supplémentaire (crèche, école, égalité homme-femme...) peut renverser la tendance à la diminution de la fécondité», affirment les chercheurs. Quatre des pays les plus prospères et sociaux (Australie, Norvège, Islande, Irlande) avaient d'ailleurs en 2005 un taux en progression à 1,89 enfant par femme. La France, avec son minibaby boom des dernières années, suscite la curiosité des démographes du monde entier. Président de l'Institut national des études démographiques (Ined), François Héran propose trois facteurs pour expliquer l'exception française. La maternelle, qui accueille gratuitement les enfants de 3 ans, constitue un mode de garde assez unique et performant. Au-delà des aspects pratiques, le modèle conjugal est souple et les enfants hors mariage sont bien acceptés. Enfin, les femmes envisagent la grossesse même après 40 ans. (...)

La réalité du métissage

En dix ans, la famille française a fortement évolué. Plus de la moitié des enfants naissent hors mariage (52 %, soit 10 % de plus qu'en 1998). Et quelque 21 % des nouveau-nés de 2008 ont une mère de 35 ans ou plus, contre 16,3 % en 1998.

Le nombre d'enfants issus de couples mixtes croît, lui aussi, fortement. Dans l'après-guerre, les mariages entre un Français et une personne de nationalité étrangère étaient rares - autour de 5 %. Un taux stable jusque dans les années 1970, avant d'atteindre, progressivement, 14 % des unions célébrées dans les mairies en 2007. Ce chiffre ne témoigne que partiellement de la réalité des unions mixtes, ignorant pacs et concubinage.

Mais la statistique peut en revanche dénombrer les enfants issus d'au moins un parent étranger. Ils représentaient 8 % des naissances en 1998 et 12, 7 % l'année dernière. Un bond qui contraste avec la stabilité des enfants nés dans un ménage aux deux parents étrangers, qui reste autour de 6,9 %. Le métissage est donc devenu une réalité démographique majeure, avec un enfant sur cinq aux racines en partie étrangères.

EXTRAITS D'UNE BREVE ISSUE DU SYSTEME VIGIE PARUE DANS FUTURIBLES-ANALYSES ET PERSPECTIVES N° 332 DE JUILLET-AOUT 2007

L'étalement urbain sans limites ?

L'étalement urbain est le thème de l'un des chapitres de l'étude sur la demande de logement commandée à une équipe de l'université Paris-Dauphine en 2006¹. Cette étude révèle que les Français ont, en majorité, une certaine préférence pour les maisons individuelles. En sens inverse, les organismes officiels ont souvent accordé leur appui aux immeubles collectifs. Qu'en sera-t-il demain ?

Plusieurs facteurs contradictoires interviennent : l'attrait des maisons avec jardin mais aussi le coût élevé des terrains et des constructions en centre-ville, les discussions à caractère écologique qui portent sur le coût des transports et l'effet de serre, les différents marchés de l'emploi.

L'étude montre que l'étalement urbain s'est confirmé entre 1990 et 1999. La distance séparant les aires d'habitat du centre est passée, pour les communes de moins de 10 000 habitants, de 15 à 25 kilomètres. Les villes « archipels » comme Lille-Roubaix-Tourcoing ou Aix-Marseille, et surtout l'agglomération parisienne, se développent. Il faut noter cependant des flux inverses de retour au centre des villes et des densifications de banlieues proches comme à Toulouse.

L'évolution de l'emploi intervient. Nombre d'entreprises industrielles, commerciales ou de services ont quitté les centres urbains pour des

zones périphériques ou rurales. Mais les aires urbaines concentrent encore 81 % des emplois.

Les « périurbains » étaient environ 10 millions en 2003, soit 16,6 % des Français. Quelque 60 % vivent en centre-ville ou en banlieue. Dans l'ensemble, la périphérie urbaine regroupe des ménages de couches « moyennes ». Le nombre des personnes par ménage y est plus élevé (ce qui est lié à la présence d'enfants).

Plus d'un Français sur deux habite une maison individuelle et 80 % de l'accession à la propriété se fait en maison individuelle. A partir du début des années 1970, cette tendance répondant à une attente d'un grand nombre de ménages a été confortée par l'accès aux prêts immobiliers. Le périurbain a été longtemps choisi pour les agréments qu'il procure. Mais ce n'est plus le cas pour les gens qui n'ont pas d'autres moyens de se loger que d'aller loin des centres, là où les coûts des terrains et de la construction sont moins élevés.

(...)

Le basculement des communes rurales est favorisé par le développement des zones urbaines dont elles se trouvent rapprochées. Ainsi les aires urbaines de Paris, Perpignan, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Rennes, Marseille, Aix-en-Provence, Grenoble ou Saint-Etienne exercent une forte influence sur les communes rurales qu'elles entourent. Les coûts de logement ne sont pas étrangers — c'est visible — à ce mouvement. De nombreux habitants ruraux sont des ménages à faibles ressources. Mais d'autres s'installent volontairement pour accélérer le confort d'habitat et l'agrément de vie.

L'étalement urbain est en contradiction avec les différents schémas directeurs qui, depuis 30 ans, tentent de promouvoir une ville compacte. Il est reproché aux périurbains de « consommer » beaucoup d'espace agricole et rural, de favoriser le « mitage » et d'être contraire aux exigences du développement durable (multiplication des transports individuels).

Par ailleurs, ce mode d'extension des villes est coûteux en équipements collectifs. Il faut souvent des autoroutes, mais plus il y a d'autoroutes plus les candidats affluent tout au long... Ainsi, 80 % des périurbains travaillent dans une autre commune que celle de leur résidence, contre 32 % des habitants de centre-ville.

Cela étant, densifier les centres-ville et même leurs banlieues immédiates n'est pas simple. A quelle architecture faut-il recourir ? S'il s'agit de celle des années 1960, personne n'accepte. Si la densification modifie l'électorat, les édiles en place hésitent. L'idéal serait des centres de logements collectifs très attractifs dotés d'appartements concurrençant les atouts des maisons individuelles. Mais à quel coût ?

La densification résidentielle est loin d'avoir la partie gagnée, sauf innovations techniques et architecturales considérables.

M.D.

(brève issue du système Vigie)

¹ Voir BATSCH Laurent, CUSIN François, BURCKEL Denis, JUILLARD Claire « Demande de logement : la réalité du choc sociologique ». L'Observateur immobilier. Revue du Crédit Foncier, n° hors série, novembre 2006, 93p.